

## Collège Léon-Comas de Villars-les-Dombes

### Vers une restructuration en site occupé

Comme il s'y était engagé le 25 mars dernier auprès du Principal du collège Léon-Comas de Villars-lès-Dombes, de la communauté éducative et des représentants de parents d'élèves, le Département de l'Ain a organisé, ce jeudi 14 avril 2022, une réunion d'échanges sur le projet de restructuration de l'établissement scolaire. Après une présentation du projet architectural, la réhabilitation du collège en site occupé a été unanimement retenue comme solution.

Pierre Lurin, Vice-président du Département délégué aux finances, aux bâtiments et aux moyens généraux, Alexandrine Butillon et Henri Cormorèche, conseillers départementaux, accompagnés du directeur général des services du Département et de ses équipes avaient convié à une réunion d'échanges sur l'état d'avancement des études relatives au projet de reconstruction du collège, jeudi 14 avril, à la salle polyvalente du collège, les membres du Conseil d'administration, ceux du groupe de travail pour la reconstruction du collège ainsi que les maires des communes concernées par le secteur scolaire. Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Education nationale était présente.

#### Rappel du contexte

A cette occasion, les élus départementaux ont rappelé la volonté initiale du Département de reconstruire ce collège en site occupé de manière à éviter l'étalement urbain et la consommation d'espace, notamment dans un secteur à forte pression urbaine. Mais en mai 2021, suite au dépôt du dossier de permis de construire, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a prescrit un diagnostic archéologique sur le tènement actuel du collège, qui n'était pourtant pas concerné par une servitude. Face au risque d'allongement excessif de la durée des travaux (près de 8 ans), les services départementaux ont envisagé l'installation d'un collège provisoire à l'extérieur du site afin de libérer complètement le tènement pour permettre les études archéologiques en une seule phase. Après avoir entendu les craintes exprimées lors du Conseil d'administration du 4 avril dernier par l'équipe pédagogique et par certains parents d'élèves, l'hypothèse d'un collège provisoire sur la parcelle Montrottier a été abandonnée.

#### Présentation du projet

Le collège actuel ne répondant plus aux méthodes d'enseignement actuelles et aux objectifs de développement durable, la reconstruction consistera, dans une enveloppe budgétaire maîtrisée, à porter la capacité de l'établissement à 24 classes, à proposer des espaces évolutifs et un projet cohérent avec son environnement.

Les architectes se sont calés au plus près des objectifs programmatiques : réunir et identifier un pôle enseignement, dissocier les fonctions de chaque espace (dépose des élèves sécurisée, foyer, loge, logement, un seul accès, réfectoire, cour, salle polyvalente, ...), et conserver les atouts naturels du site (espaces arborés, cour, jardin pédagogique).

#### Le scénario en cours d'analyse : une restructuration du collège en site occupé

La crédibilité d'un scénario de restructuration en site occupé est avérée dans l'hypothèse désormais possible d'une réalisation en deux phases dont la temporalité dépendra du planning de fouilles diligentées par la DRAC. Le Département demandera que les travaux de recherches archéologiques sur les espaces non bâtis soient conduits sur la période estivale 2022, pour avoir un premier rapport d'intervention.

- Phase préalable : démolition des laboratoires, installation de laboratoires temporaires dans la cour et démolition des logements. Mise à disposition rapide des terrains concernés aux archéologues.
- 1<sup>ère</sup> phase (2 ans) : installation d'un collège modulaire implanté autour de la cour nouvellement installée autour du jardin pédagogique (administration, préau, CDI, bloc sanitaire, collège provisoire...) Réfectoire existant conservé. Restructuration du bâtiment d'enseignement. Construction du futur préau, du futur réfectoire et des futurs sanitaires.

A l'issue de cette phase 80% des fonctionnalités du collège seront disponibles aux différents usagers.

- 2<sup>ème</sup> phase (2ans) : construction des logements, restructuration de la salle polyvalente, construction de l'extension faisant jonction avec le bâtiment d'enseignement (administration, vie scolaire, local vélos, laboratoires...).

Afin d'assurer la sécurité des élèves, une clôture de chantier pleine sera installée dès le début des travaux.

Le Département a proposé des réunions de concertation avec l'équipe pédagogique et les représentants de parents d'élèves courant mai afin de finaliser les attendus du projet : la première réunion a eu lieu le lundi 2 mai, la seconde le vendredi 13 mai.

Afin d'envisager le démarrage de la première phase de travaux à la rentrée de septembre 2023, les services du Département et l'équipe de maîtrise d'œuvre travailleront en parallèle des travaux du groupe projet, sur l'anticipation des marchés de démolition et désamiantage qui devront démarrer les premiers. En cas de doutes sur la capacité de conduire le chantier à son terme dans le délai imparti, notamment au regard de l'impact potentiel des études conduites par la DRAC, le lancement des travaux pourra être décalé d'une année, soit un début en septembre 2024.

Dans l'hypothèse où les travaux de la DRAC contraindrait le Département à trouver une alternative, l'option d'installer le collège provisoire sur le terrain du camping de Villars-les-Dombes sera approfondie, sachant d'ores et déjà qu'elle représente un coût supplémentaire de 5 millions d'euros et de fortes contraintes environnementales.

### **Une carte scolaire maîtrisée**

L'enjeu principal est d'éviter toute augmentation des effectifs du collège au cours des années de travaux à venir, en facilitant, si nécessaire, quelques aménagements de la carte scolaire à cette occasion. Si tel devait être le cas, ces aménagements prendraient en compte le temps de transports des élèves concernés ainsi que la solution à mettre en place au niveau des transports scolaires. Cette évolution se ferait avant le début des travaux pour ne pas déplacer des élèves en cours de scolarité, et en évitant toute sectorisation provisoire et une séparation des fratries.

Cette réflexion sera conduite en collaboration entre les services de la direction académique de l'éducation nationale et ceux du Département. Elle s'appuiera notamment sur les travaux du groupe projet qui se réunit courant mai.

### **Un projet qui fait l'unanimité**

Certains participants à la réunion d'échanges ont remercié la qualité de travail des services départementaux et tous ont salué une solution qui prend en compte les impératifs de chacun.

Encadré

#### **Collège Léon Comas : une réhabilitation nécessaire**

Dans le cadre du plan collèges 2018-2024, le Département de l'Ain a décidé de réhabiliter le collège Léon-Comas à Villars-les-Dombes. Construit en 1964, cet établissement énergivore comporte de l'amiante et ne répond plus aux besoins actuels d'enseignement. Montant estimé du projet : 19,5 M € Toutes dépenses confondues.